

SPORT ET CULTURE : DEUX SECTEURS DUREMENT TOUCHÉS PAR LA CRISE COVID!

L'Administration communale de Honnelles souhaite promouvoir les activités sportives et culturelles chez les jeunes honnellois de 3 à 18 ans inclus.

Pour ce faire, elle propose aux familles une aide d'une valeur de 15 € par enfant pour toute inscription dans un club sportif ou pour une activité culturelle.

Pour bénéficier de ce chèque, l'enfant devra répondre aux conditions cumulatives suivantes:

- Letre âgé de 3 à 18 ans au moment de la demande
- Étre domicilié sur le territoire de la commune de Honnelles
- Litre inscrit régulièrement dans un club sportif ou culturel qu'il soit à Honnelles ou non,
- ✓ La cotisation devra être payée impérativement durant l'année 2020.

La procédure à respecter pour l'obtention du (des) chèque(s) repose sur la présentation des pièces justificatives suivantes:

- 1. Formulaire de demande
- 2. **Attestation** justifiant de l'inscription dans un club de sport ou culturel dûment complétée par le responsable du club sportif
- 3. Preuve de paiement de l'affiliation.

Si vous n'avez pas la possibilité de télécharger les documents sur notre site internet, n'hésitez pas à les demander en format papier auprès de notre service.

L'ensemble des documents est à renvoyer par mail à carine.jeanmotte@honnelles.be ou par courrier à : l'Administration communale de Honnelles « CHEQUES SPORTS-CULTURE »

Rue Grande n°1 - 7387 Honnelles.

